

AIERG

Association Intercommunale
pour l'Épuration Région
Grandson

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL SEANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL MARDI 4 octobre 2022 à Concise

A l'attention des communes membres de l'AIERG et pour affichage au pilier public

Présidence :
Monsieur Serge Willenegger

Dans sa séance du 4 octobre 2022,

Le Conseil intercommunal de l'AIERG,

- sur proposition du comité directeur,
- ayant pris connaissance du préavis n° 27/22 relatif au budget 2023 de l'AIERG
- ouï le rapport de la commission de gestion,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide :

d'accepter le budget 2023 de l'AIERG tel que présenté

- sur proposition du comité directeur
- ayant pris connaissance du préavis n° 28/22 relatif à la modification des statuts de l'AIERG (qui inclut notamment l'augmentation du plafond d'endettement de CHF 10 millions à CHF 22 millions)
- ouï le rapport de la commission ad hoc,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide :

d'accepter le préavis n° 28/22 amendé

L'amendement proposé par la commission est le suivant :

Article 10 : « Le Comité de direction est composé de 3 à 5 membres, dont la majorité doit venir de propriétaires de STEP selon l'annexe 2. Ils doivent être membres d'un exécutif communal. Ils sont choisis par le Conseil intercommunal. Ils sont élus pour une législature et sont rééligibles ».

- sur proposition du comité directeur
- ayant pris connaissance du préavis n° 29/22 relatif à une demande de crédit d'investissement de CHF 8'000'000.- pour le financement de la part AIERG du projet d'ouvrage de réhabilitation de la station d'épuration (STEP) d'Yverdon-les-Bains
- ouï le rapport de la commission ad hoc,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide :

- **d'autoriser** le Comité de direction à financer la part de la réalisation du projet d'ouvrage de réhabilitation de la station d'épuration (STEP) d'Yverdon-les-Bains
- **d'accorder** à cet effet un crédit d'investissement de CHF 8'000'000.- . Ce montant sera financé par un emprunt bancaire et amorti sur 30 ans.

- sur proposition du comité directeur
- ayant pris connaissance du préavis n° 30/22 relatif à la demande d'un crédit complémentaire pour la réalisation de la transformation de la STEP de Grandson en STAP
- ouï le rapport de la commission de gestion,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide :

- **d'accepter** le préavis n° 30/22
- **d'accorder** à cet effet un crédit d'investissement de CHF 900'000.-, financé par un emprunt bancaire et amorti sur 30 ans.

Ainsi fait en séance du Conseil intercommunal de l'AIERG, le 4 octobre 2022

**ASSOCIATION INTERCOMMUNALE
POUR L'EPURATION REGION GRANDSON**

Le Président

La Secrétaire



Serge Willenegger



Virginie Lénart